

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de en date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du)

Organisme : Direction Générale du Contrôle Fiscal
Domaine de la prestation : Contrôle fiscal.
Objet de la prestation : Visa d'enregistrement sur copie certifiée conforme.

Conditions d'obtention

Néant

Pièces à fournir

- 1- Demande sur papier ordinaire au nom du chef du centre régional de contrôle des impôts
- 2- Copie certifiée conforme à l'original de l'acte enregistré.

Etapes de la prestation

Intervenants

Délais

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1- Présentation de la demande 2-Délivrance de l'autorisation	Demandeur de la prestation Chef de centre régional du contrôle des impôts ou le chef de service de l'enregistrement.	3 jours à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre
Adresse : Centre régional du contrôle des impôts territorialement compétent.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Bureau d'ordre
Adresse : Centre régional du contrôle des impôts territorialement compétent.

Délais d'obtention de la prestation

3 jours à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier.

Références législatives et/ou réglementaires

Article 13 du code des droits d'enregistrement et de timbre .

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de en date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du)

Organisme : Direction Générale du Contrôle Fiscal
Domaine de la prestation : Contrôle fiscal.
Objet de la prestation : Restitution des droits d'enregistrement.

Conditions d'obtention

Présentation d'une demande sur papier libre au nom du chef de centre régional du contrôle des impôts.

Pièces à fournir

- 1- Demande sur papier ordinaire au nom du chef de centre régional de contrôle des impôts indiquant le compte bancaire ou postal.
- 2- Copie du jugement ou d'une attestation du prononcé de jugement définitif.
- 3- Copie certifiée conforme de l'acte enregistré.
- 4- Copie de la quittance de paiement des droits de succession ou des droits d'enregistrement des actes de la vente élaborés par les notaires.
- 5- Attestation de l'origine de propriété

Etapes de la prestation

Intervenants

Délais

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1- Dépôt de la demande	Demandeur de la prestation	
2-Vérification de la situation fiscale du demandeur	Chef du centre régional du contrôle des impôts	1 an
3- Etude de la demande	Commission ad-hoc	1 mois
4- Elaboration et envoi de la décision de restitution au receveur des finances	Chef du centre régional du contrôle des impôts	7 jours
5- Information du demandeur	Chef du centre régional du contrôle des impôts	
6- Virement des sommes à restituer	Receveur des finances	

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre
Adresse : Centre régional du contrôle des impôts territorialement compétent.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Recette des finances compétente.
Adresse : Recette des finances compétente.

Délais d'obtention de la prestation

14 mois à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier.

Références législatives et/ou réglementaires

- Article 76 du code des droits d'enregistrement et de timbre
- Arrêté du ministre des finances du 9 mars 1989 portant conditions et modalités d'application de l'article 71 de la loi n°88-145 du 31 décembre 1988 portant loi des finances pour la gestion 1989.
- Instruction générale du ministre du plan et des finances du 16 septembre 1989 fixant les procédures de restitution des impôts et taxes.